

CONDITIONS GÉNÉRALES

DE VENTE

Prestations de formation professionnelle continue

FORMA SCM

Organisme de formation professionnelle continue

Certifié Qualiopi au titre de la catégorie :

Action de formation

SIRET 951 719 749 00017

N° déclaration d'activité : 931 321 255 13

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent toutes les prestations de formation dispensées par FORMA SCM. Elles prévalent sur tout autre document, sauf dérogation expresse et écrite.

L'acceptation de la convention de formation, du devis ou du bon de commande signé par le Client vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

Version Avril 2026 — V.2.0

ARTICLE 1	Objet
ARTICLE 2	Modalités d'inscription et délais d'accès
ARTICLE 3	Prix et modalités de règlement
ARTICLE 4	Annulation, report, dédit
ARTICLE 5	Obligations du Client
ARTICLE 6	Obligations de FORMA SCM
ARTICLE 7	Force majeure
ARTICLE 8	Propriété intellectuelle
ARTICLE 9	Protection des données personnelles (RGPD)
ARTICLE 10	Confidentialité
ARTICLE 11	Réclamations
ARTICLE 12	Médiation de la consommation
ARTICLE 13	Loi applicable et juridiction
ARTICLE 14	Acceptation des CGV

ARTICLE 1 — OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles FORMA SCM, organisme de formation professionnelle continue, fournit des prestations de formation à ses Clients, notamment les EHPAD et établissements médico-sociaux.

Les formations proposées par FORMA SCM concernent :

- La sécurisation du circuit du médicament en EHPAD sans PUI
- L'analyse et la prévention des événements indésirables associés aux soins (EIAS) et événements indésirables graves (EIGS)

ARTICLE 2 — MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

2.1 Demande d'information et devis

Toute demande du Client donne lieu à l'établissement d'un devis personnalisé précisant : intitulé de la formation, contenu, durée, dates proposées, nombre de stagiaires (8 à 12 max), prix, modalités de règlement, lieu de réalisation.

2.2 Confirmation de commande

La commande est confirmée par la signature :

- Du devis retourné signé, ou
- De la convention de formation professionnelle (article L.6353-2 du Code du travail)

2.3 Délais d'accès à la formation

FORMA SCM s'engage sur les délais suivants :

Étape	Délai
Réponse à toute demande de contact	Sous 48 heures ouvrées
Envoi du devis personnalisé	Sous 5 jours ouvrés après analyse du besoin
Confirmation de session	Au minimum 10 jours calendaires avant la formation
Convocation individuelle aux stagiaires	7 jours calendaires avant la formation

L'inscription doit être effectuée au minimum 2 semaines avant la date de démarrage, sauf accord exprès de FORMA SCM.

ARTICLE 3 — PRIX ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

3.1 Prix

Les prix sont établis sur devis personnalisé, en fonction :

- Du nombre de stagiaires (8 à 12 personnes maximum)

- De la durée et du contenu de la formation
- Du lieu d'intervention (frais éventuels de déplacement)
- Des besoins spécifiques (adaptations pédagogiques, matériel particulier)

FORMA SCM est exonérée de TVA sur ses prestations de formation professionnelle continue (article 261-4-4° a du Code Général des Impôts).

3.2 Facturation

La facturation est adressée au Client à l'issue de la prestation de formation, sauf dispositions particulières.

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCO (notamment OPCO Santé), le Client s'engage à :

- Informer FORMA SCM dès la signature du devis
- Fournir l'accord de prise en charge avant le démarrage
- Régler la part non prise en charge
- Régler l'intégralité en cas de refus de l'OPCO, quel qu'en soit le motif

3.3 Conditions de paiement

- Par virement bancaire (RIB fourni sur la facture)
- Par chèque à l'ordre de FORMA SCM
- Délai de paiement : 30 jours fin de mois à compter de la facture

3.4 Retard de paiement

Conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, tout retard entraîne :

- Pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur
- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €
- Remboursement de tous les frais de recouvrement sur justificatifs

ARTICLE 4 — ANNULATION, REPORT, DÉBIT

4.1 Annulation à l'initiative du Client

En cas d'annulation ou de report d'une session à l'initiative du Client, les conditions suivantes s'appliquent :

Délai avant la formation	Montant dû par le Client
Plus de 30 jours calendaires	Aucun (annulation sans frais)
De 15 à 30 jours calendaires	30 % du prix de la formation
De 7 à 14 jours calendaires	50 % du prix de la formation
Moins de 7 jours calendaires ou le jour même	100 % du prix de la formation

Ces sommes constituent un dédit forfaitaire (article 1231-5 du Code civil). Elles ne sont ni imputables sur l'obligation de participation employeur ni susceptibles d'être prises en charge par un OPCO.

4.2 Absence ou abandon en cours de formation

En cas d'absence ou d'abandon, aucune réduction de prix n'est consentie, sauf cas de force majeure dûment justifié.

4.3 Annulation à l'initiative de FORMA SCM

FORMA SCM se réserve le droit d'annuler ou reporter en cas :

- De nombre insuffisant de stagiaires inscrits (moins de 8)
- D'empêchement du formateur (maladie, force majeure)
- De tout événement indépendant de sa volonté

Dans ce cas, FORMA SCM s'engage à proposer :

- Une nouvelle date de formation (report sans frais)
- Le remboursement intégral des sommes éventuellement déjà versées

ARTICLE 5 — OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Fournir à FORMA SCM les informations nécessaires (nombre de stagiaires, profils, objectifs)
- Mettre à disposition une salle adaptée (équipements, espace, hygiène)
- S'assurer que les stagiaires sont bien informés du contenu et des modalités
- Remettre à chaque stagiaire le règlement intérieur de FORMA SCM
- Informer FORMA SCM de tout besoin spécifique d'accessibilité PSH au moins 15 jours avant
- Signer les feuilles d'émargement et les procès-verbaux de fin de formation
- Régler les factures aux échéances convenues

ARTICLE 6 — OBLIGATIONS DE FORMA SCM

FORMA SCM s'engage à :

- Dispenser la formation conformément au programme défini
- Affecter un formateur qualifié et compétent
- Remettre un support pédagogique à chaque stagiaire
- Évaluer les acquis (QCM avant et après)
- Recueillir les avis des stagiaires (questionnaire de satisfaction)
- Délivrer une attestation de présence et une attestation de fin de formation
- Respecter les règles de confidentialité et de protection des données (RGPD)

- Maintenir la certification Qualiopi

FORMA SCM est soumise à une obligation de moyens et non de résultat. La responsabilité de FORMA SCM ne pourra être engagée en cas d'échec aux évaluations d'un ou plusieurs stagiaires.

ARTICLE 7 — FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure (article 1218 du Code civil) : événement imprévisible, irrésistible et extérieur.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : grèves, incendie, catastrophes naturelles, pandémies entraînant des mesures de confinement, décisions administratives de fermeture d'établissements.

ARTICLE 8 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

FORMA SCM reste seule propriétaire de l'intégralité des contenus pédagogiques qu'elle dispense (programmes, diaporamas, supports, études de cas, exercices, évaluations).

Le Client et les stagiaires s'engagent à :

- Ne pas reproduire, diffuser ou commercialiser les supports pédagogiques
- Ne pas enregistrer (audio ou vidéo) les sessions sans autorisation écrite
- Utiliser les supports uniquement à des fins personnelles de formation continue

Toute utilisation non autorisée expose à des poursuites civiles et pénales (Code de la propriété intellectuelle).

ARTICLE 9 — PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Dans le cadre de leur relation contractuelle, les parties s'engagent à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

FORMA SCM collecte et traite des données personnelles relatives aux stagiaires et aux représentants du Client dans les finalités suivantes : organisation des formations, émargements, évaluations, attestations, facturation, suivi qualité Qualiopi.

Les modalités précises de ce traitement sont décrites dans la Politique de Confidentialité de FORMA SCM, accessible sur le site www.forma-scm.com.

ARTICLE 10 — CONFIDENTIALITÉ

FORMA SCM s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations reçues du Client ou obtenues à l'occasion de la formation :

- Fonctionnement interne de l'établissement
- Pratiques professionnelles des équipes
- Événements indésirables déclarés pendant la formation
- Informations relatives aux résidents et à leur prise en charge

ARTICLE 11 — RÉCLAMATIONS

Conformément à l'indicateur 31 du référentiel Qualiopi V.9, FORMA SCM dispose d'une procédure formalisée de traitement des réclamations.

Comment nous adresser une réclamation

- Email : contact@forma-scm.com
- Téléphone : 06 16 26 22 58
- Courrier : FORMA SCM — 4 chemin des Gonagues — 13190 Allauch

Engagements de traitement

Étape	Délai
Accusé de réception	Sous 48 heures ouvrées
Analyse de la réclamation	Sous 5 jours ouvrés
Réponse motivée et action	Sous 15 jours ouvrés

ARTICLE 12 — MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre FORMA SCM et un stagiaire personne physique agissant à titre privé (hors cadre professionnel strict), ce dernier a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation.

Cette disposition ne s'applique pas aux litiges entre professionnels (Client personne morale).

ARTICLE 13 — LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige et à défaut d'accord amiable, la juridiction compétente sera celle du Tribunal de commerce de Marseille pour les litiges entre professionnels, ou du Tribunal judiciaire compétent pour les autres litiges.

ARTICLE 14 — ACCEPTATION DES CGV

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant toute commande et en avoir accepté les termes sans réserve. Toute dérogation doit faire l'objet d'un accord écrit préalable.

FORMA SCM se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du devis ou de la convention.

Date d'entrée en vigueur : Avril 2026


Version : 2.0

Habib CHEIKH

Dirigeant de FORMA SCM

FORMA SCM — Habib CHEIKH

4 chemin des Gonagues — 13190 Allauch

 contact@forma-scm.com  06 16 26 22 58  www.forma-scm.com

SIRET 951 719 749 00017 — NDA 931 321 255 13

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Conditions Générales de Vente — Version 2.0 — Avril 2026